



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 JUILLET 2023 - 19H00

PRESENTS CM : Didier MANUBY, Fernand ANTUNES, H el ene COURTADON, Ren e MASSON, Raquel FERREIRA, Isabelle THAUVIN, Annie GARRACHON, David BRUNET, Jacques MOREAUX, Philippe JOUBERTON, R emy LAMYRAND.

EXCUSES/POUVOIRS : Fr ed erique BUFFARD (Didier MANUBY), Isabelle MEGE, (David BRUNET), Ludovic BERNARDIN (Ren e MASSON), Amel EL MANDILI (H el ene COURTADON), Alexis ROSSIGNOL (Raquel FERREIRA.), Thierry MEUNIER (Fernand ANTUNES), Carole FALKENAU.

Il a  t e proc ed e, conform ement   l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivit es Territoriales,   l' lection d'une secr etaire prise dans le sein du Conseil Municipal. M. David BRUNET, ayant obtenu la majorit e des suffrages, a  t e d esign e pour remplir ces fonctions qu'il a accept e.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la pr esente s ance :

- D el egations donn ees au Maire,
- Travaux,
- Projets,
- Affaires administratives et financi eres,
- Personnel,
- Affaires fonci eres,
- Assainissement,
- Communaut e de communes/Syndicats,
- Questions diverses.

Le compte-rendu du 04 avril 2023 est approuv e   l'unanimit e.

1. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE :

| MANDAT | ORGANISME | OBJET | MONTANT |
|--------|------------------------------|----------------------------------|------------|
| 408 | AC2S | Remplacement r eduction pression | 1 209.60   |
| 451 | JLM D eco | Fournitures voirie | 352.86   |
| 463 | FLEURS ET PLANTES D'AUVERGNE | Achat fleurs | 2 561.88   |
| 514 | SEMERAP | Contr ole poteau incendie | 2 704.80   |
| 518 | PYRAGRIC | Feu d'artifice | 3 000.00   |

2. TRAVAUX :

VOIRIE 2023 :

Monsieur le Maire et l'Adjoint informent le Conseil municipal sur la traverse des Jarrasses.

Ce secteur devient de plus en plus dangereux pour les piétons, même si nous avons réalisé un aménagement provisoire en terre pour les piétons.

Afin de pouvoir bénéficier de subventions intéressantes, il convient de modifier l'entrée de l'agglomération et que celle-ci doit se situer au niveau du camping.

La vitesse sera ainsi limitée à 50 kms /heure comme dans les traverses de communes.
Une étude pourrait être réalisée afin d'identifier les coûts, les aides potentielles afin de monter un dossier de financement afin d'améliorer et de mettre en sécurité les piétons dans cette traverse.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre un arrêté pour fixer le début de l'agglomération au croisement du camping et de limiter la vitesse à 50 km/h à partir de cette intersection.

3. PROJETS :

MAIRIE :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du point d'avancement des travaux de la future mairie :

- Les travaux intérieurs continuent avec l'entreprise électricité.
- Le couvreur doit intervenir cette semaine pour mettre la volige.
- Une fois couverture imperméable réalisée, les entreprises vont revenir sur site pour une partie et les autres fin août début septembre pour les finitions, cloisons, sanitaire, plomberie, etc...

La prochaine réunion de chantier est prévue mardi 11 juillet à 11H00.

MAISON DE SANTE :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du point d'avancement du projet de la Maison de Santé.

- L'ossature du bâtiment sud est terminée,
- La couverture de ce bâtiment est aussi finie.
- Les menuiseries extérieures vont être posées début juillet afin que les entreprises puissent intervenir à l'intérieur pendant l'été.

PROJET SCOLAE :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réunion qui s'est tenue vendredi 30 juin concernant le projet Scolae.

Il fait un point sur le projet Scolae. Cette réunion était destinée principalement sur le montage financier du dossier.

Le cabinet d'études devrait rendre ses conclusions début septembre afin de déposer un cahier de charges et de lancer la consultation.

D'après le cabinet, lors de cette réunion, il semble que les délais soient trop courts pour consulter une maîtrise d'ouvrage, avoir un projet APD pour la fin de l'année et déposer une demande de subvention.

4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

MEMBRES COMMISSION ELECTORALES :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux articles R7 et L19 du code électoral, il est demandé par la Préfecture de renouveler les membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Celle-ci est composée de 2 conseillers municipaux (un titulaire et un suppléant n'occupant pas de fonction de Maire, Adjoint ou Conseillers Délégués) ainsi que de 4 personnes extérieures (un titulaire et un suppléant délégué de l'administration et un titulaire et un suppléant délégué du tribunal judiciaire).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer les personnes suivantes :

- ❖ **Pour le Conseil Municipal**
Titulaire : Monsieur Rémy LAMYRAND
Suppléant : Monsieur Jacques MOREAU
- ❖ **« Délégués de l'administration »**
Titulaire : Madame Georgette CORDOBA
Suppléant : Monsieur Jérôme BARBARIN
- ❖ **« Délégués du Président du Tribunal »**
Titulaire : Madame Audrey DELAPORTE
Suppléante : Madame Marie-Thérèse ANGELIER

TELEPHONIE MAIRIE :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des 4 propositions de fournisseurs pour la téléphonie de la nouvelle Mairie :

- NETTEL (Achat matériel + abonnements)
- TFC (leasing)
- ORANGE PRO (Achat matériel + abonnements)
- KEYO-Bouygues Pro (leasing)

Après analyse des différentes propositions, il ressort que l'entreprise TFC Auvergne propose des meilleures conditions technique et financière.

| | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| Frais nouvelle Mairie : | 225.05€ HT (Mise en service 0.00€), |
| Switch 24 ports : | 985.20€ HT |
| Installation pieuvre 5 pers. : | 874.80€ HT |
| Installation pieuvre 10 pers. : | 1 138.80€ HT |

Le conseil municipal décide de retenir à l'unanimité la société retient TFC Auvergne, pour un contrat 3 ans, matériel en location, installation dans mairie actuelle puis transfert dans la nouvelle mairie.

ARCHIVAGE MAIRIE :

Dans un souci de mutualisation, la communauté de communes a proposé aux communes de constituer un groupement de commandes pour faire réaliser le tri et le classement de leurs archives.

8 communes ont souhaité s'engager dans le groupement de commandes (Châteauneuf-les-Bains, Gimeaux, Jozerand, Les Ancizes-Comps, Manzat, Saint-Rémy-de-Blot, Yssac-La-Tourette, Prompsat).

La prestation d'archivage comprend :

- ❖ Le tri et classement/cotation suivant le cadre réglementaire et les obligations légales,

- ❖ Le traitement matériel et conditionnement et/ou reconditionnement des archives dans des conditions appropriées devant répondre aux normes de conservation,
- ❖ La rédaction de répertoires / inventaires sous forme informatique (outil libre de droits et format exportable type Excel) avec outil de recherche,
- ❖ La réorganisation des locaux de conservation et mise en rayonnage,
- ❖ La mise en place de registre de suivi des entrées,
- ❖ La restitution et explication au référent « archives communales » des outils mis en place ;

Les fournitures nécessaires sont à la charge de chaque collectivité.

En application des articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande publique, le groupement de commandes est formalisé par une convention.

Le coordonnateur du groupement est la communauté de communes. Il est chargé d'organiser les opérations de sélection du prestataire et de signature du marché.

A l'issue de la notification, relèvent de chaque membre du groupement l'exécution technique et financière pour la part des prestations le concernant (envoi des ordres de service et passation des commandes, relations avec le prestataire retenu et organisation avec le prestataire du déroulé de la prestation, réception et paiement des factures).

Le prestataire retenu est la société DOPARCHIV

Le conseil municipal décide de retenir à l'unanimité la société DOPARCHIV et :

- **D'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour la mission de traitement des archives communales et intercommunales,**
- **D'autoriser le Maire à procéder à l'exécution technique et financière du marché (ordre de service, paiement de la prestation,)**

Le référent nommé est Philippe JOUBERTON

DECISIONS MODIFICATIVES :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives pour effectuer les écritures d'ordre comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT

| Section | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|---------|----------|----------|-----------|----------|----------|-----------|
| | Article | Chapitre | Montant | Article | Chapitre | Montant |
| INVEST | 2315 | | -7 920,00 | 001 | | -7 920,00 |
| | | | | | | |
| TOTAL | | | -7 920,00 | | | -7 920,00 |

BUDGET COMMUNE

| DEPENSES | | | | RECETTES | | |
|----------|----------|----------|--------------|-----------|----------|--------------|
| Section | Article | Chapitre | Montant | Article | Chapitre | Montant |
| INVEST | 2111-041 | | + 13 839,00 | 16876-041 | | + 13 839,00 |
| | 2111-041 | | + 109 727,52 | 16876-041 | | + 109 727,52 |
| | 27638 | | + 20 658,38 | 16876 | | + 20 658,38 |
| INVEST | OO1 | | 129 150,92 | OO1 | | - 109377,03 |
| | 2313 | | - 238 527,95 | | | |
| FONCT | 60632 | | 0,17 | OO2 | | 0,17 |
| TOTAL | | | 34 848,04 | 34 848,04 | | 34 848,04 |

FSL PARTICIPATION FINANCIERE :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Conseil Départemental sollicitant une participation financière pour le Fonds Solidarité Logement (FSL) au titre l'année 2023.

Il propose une participation financière à définir au Conseil.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de verser la somme de 500 euros pris sur le budget CCAS.

5. PERSONNEL :

COMPTE EPARGNE TEMPS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune des Ancizes a mis en place un Compte Epargne Temps (CET) en 2006, puis, Il a été modifié en 2007.

Ce dernier n'a jamais été réellement utilisé par les agents. Cependant, après renseignements pris auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, il reste toujours valide et peut être utilisé à la demande des agents.

La collectivité souhaite réactualiser ce compte épargne temps afin que les agents puissent l'utiliser selon leurs besoins personnels.

CONTRAT TOM GARRACHON :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Tom GARRACHON est recruté comme apprenti à compter du 01 septembre 2023 pour prépare un BTSA Aménagement Paysager

MUTATION THOMAS FOURNIER :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Thomas FOURNIER, adjoint technique principale de 1ère classe a demandé une mutation au Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

6. AFFAIRES FONCIERES :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN : PARCELLES AW 77 -AW 273 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil Municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles qui sont cadastrées AW 77 – AW 273 pour une superficie totale de 1155 m² et un prix de vente 23 100.00 €.

Monsieur le Maire, précise à l'assemblée que les parcelles citées sont pourvues d'un projet de servitude pour l'évacuation des eaux pluviales et qu'il souhaite rencontrer les futurs acquéreurs pour leur présenter le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas user du droit de préemption urbain.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN : ECHANGE PARCELLE AM 542 ET AM 539 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil Municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner échange des parcelles cadastrées AM 542 d'une superficie totale de 2126 m² et la parcelle AM 539 d'une superficie de 823 m²

Le prix de la soulte est fixé à 6 115.00€.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN : PARCELLE AV 2 POUR PARTIE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil Municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle qui est cadastrée AV 2 d'une superficie totale de 2575 m². Le prix de vente est fixé à 4 398.50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas user du droit de préemption urbain.

COMPROMIS DE VENTE LES CHARMILLES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le lotissement les Charmilles N°2 sont disponibles.

Il a reçu un habitant de la commune qui souhaite acquérir une parcelle.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un compromis de vente.

VENTE TERRAIN :

Monsieur le Maire et l'Adjoint informent le Conseil municipal qu'un habitant souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée 190 au lieu-dit Farges (devant sa propriété).

Monsieur le Maire propose un montant de 1.00€ le m2 afin de montrer que la commune ne cède pas le terrain de manière symbolique.

Il indique que les frais de Notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette vente.

ECHANGE DE TERRAIN J. BOUSSET / COMMUNE :

Monsieur le Maire et l'Adjoint informent le Conseil municipal que Monsieur. Jacques BOUSSET souhaite échanger la parcelle cadastrée AP 501 d'une superficie de 278 m2 située rue des Beysses contre la parcelle cadastrée AP 209 d'une superficie de 125 m2 située à Farges à côté de sa maison d'habitation.

Le conseil municipal accepte cette proposition. Il n'est pas nécessaire d'effectuer de bornage.

7. ASSAINISSEMENT :

TRAVAUX ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire et l'Adjoint informe le Conseil de l'avancement des travaux d'assainissement sur la commune (Le Boucheix, les Combes, La Brousse).

Il propose de faire le point des travaux réalisés et non réalisés sur les différents secteurs de la commune.

8. COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES COMBRAILLES SIOULE ET MORGE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 05 juin 2023 pour examiner des corrections concernant l'évaluation de charges concernant la compétence voirie.

Les modifications proposées sont les suivantes :

Augmentation/Diminution du transfert de charges

| Commune | Objet | Montant de la modification du transfert de charges |
|-------------------|---|---|
| Marcillat | Diminution transfert de charges FONCTIONNEMENT voirie | - 5 500,00 € |
| Marcillat | Diminution transfert de charges INVESTISSEMENT voirie | - 15 000,00 € |
| Montcel | Augmentation du transfert de charges investissement voirie | + 2 000,00 € |
| Yssac la Tourette | Diminution du transfert de charges investissement voirie | - 2 000,00 € |
| Yssac la Tourette | Diminution du transfert de charges fonctionnement voirie | - 1 500,00 € |

En séance du 05 juin 2023, le rapport de la CLECT a été adopté à l'unanimité.

Le rapport de la CLECT doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des communes membres (deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Une fois adopté par la CLECT et par les conseils municipaux à la majorité qualifiée visée ci-dessus, le rapport constitue la « base de travail » indispensable pour déterminer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée par la communauté à chaque commun membre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées tel que présenté ci-dessus :**
- **A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées tel que présenté ci-dessus ;**

SYDEM SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'Inauguration des composteurs a eu lieu le mercredi 14 juin.,

9. 9 QUESTIONS DIVERSES :

Comité des fêtes

Isabelle THAUVIN fait le Compte Rendu de la réunion du comité des fêtes.

Philippe JOUBERTON propose de faire un site internet avec les animations et les manifestations de la commune.

Conseil d'écoles :

Monsieur le Maire fait le compte-rendu des conseils des écoles maternelle et élémentaire,

Réunion SENR :

Jacques MOREAUX et David BRUNET font le compte-rendu de la réunion sur les Energies Renouvelables qui a eu lieu à Montcel.

Manifestation SMADC :

Annie GARRACHON fait le compte-rendu de la manifestation du SMADC du 01 juillet 2023

Sollicitation pour une installation d'ambulance :

Monsieur le Maire fait part de son entretien pour un projet d'installation d'ambulance sur la commune des Ancizes-Comps. Monsieur le Maire a montré la Poste actuelle et l'appartement situé au 1^{er} étage.

Moment de rassemblement devant la mairie en raison de événements :

Monsieur le Maire fait part du rassemblement le 03-07-2023 à 12 heures devant la mairie en raison des récents incidents qui se sont déroulés en France.

Départ du Sous-Préfet de RIOM :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ de Monsieur le Sous-Préfet.

La séance est levée à 21 heures 20